

De l'île de Palmas à l'archipel des Chagos, l'île constitue un objet familier du droit international. Si sa définition a longtemps mobilisé juristes et géographes jusqu'à l'adoption de la Convention de Montego Bay en 1982, force est de constater que la production scientifique sur le sujet peine à se renouveler et avance en ordre dispersé avec une place prépondérante du droit de la mer. Pourtant, les îles cristallisent aujourd'hui un nombre croissant de problématiques intéressant plusieurs branches du droit international. Elles sont ainsi tour à tour des espaces de convoitises, des espaces à exploiter, et face aux menaces environnementales ou à la globalisation culturelle, des espaces à protéger.

Dans la jurisprudence internationale, les îles sont d'abord source de conflits. En effet, la multiplication des différends territoriaux est une des conséquences liées à la volonté continue des Etats de s'approprier de nouveaux territoires. L'île, en tant que territoire excentré, représente une occasion exceptionnelle pour les Etats d'étendre leur espace maritime autour d'enjeux stratégiques majeurs. Sur ce point, les progrès technologiques ont notamment permis de transformer artificiellement des îlots rocheux en espace insulaire, créant de nouveaux territoires avec la volonté d'échapper aux limitations conventionnelles s'appliquant aux îles artificielles et aux rochers non habitables. En la matière, la nature, elle-même, n'est pas en reste avec l'apparition de nouvelles îles volcaniques, sismiques ou sédimentaires.

Les îles sont aussi des espaces privilégiés de développement économique. A ce titre, elles sont principalement convoitées pour les ressources naturelles de leurs sols et sous-sol, pour la possibilité d'élargissement potentiel des zones de pêche et pour l'installation de régimes fiscaux et douaniers favorisant les investissements étrangers. En outre, au même titre qu'un bien immeuble, les îles peuvent être louées ou cédées en tout ou partie, gracieusement ou non ce qui n'est pas sans soulever de difficultés lorsque l'île en question est habitée.

A l'inverse, si certaines îles concentrent capitaux ou ressources naturelles, une partie conséquente des espaces insulaires souffrent au contraire de leur caractère ultrapériphérique. C'est le cas par exemple des « Petits Etats Insulaires du Pacifique Sud », selon la dénomination onusienne, dont la petite taille, la dispersion géographique, et l'isolement économique soulèvent des questions relevant du droit international du développement.

Enfin, les îles sont des espaces menacés d'abord par le réchauffement climatique comme le rappelle le préambule de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement climatique adoptée en 1992, puis plus généralement, par l'exploitation d'un écosystème insulaire à la fois précieux et vulnérable. En outre, les questions liées à l'engloutissement des îles telles que l'apparition de réfugiés climatiques ou la réduction de l'espace territorial et maritime des Etats insulaires, sont autant d'inconnues dont le droit international doit se saisir sans délai. Dans le même ordre d'idée, la mondialisation menace des cultures insulaires jusque-là épargnées en raison de leur isolement. Outre la mise en place d'un régime international de protection, la préservation de ces identités peut nécessiter l'établissement de régimes juridiques dérogoratoires et de modes de gouvernance à l'autonomie renforcée.

**Inscription obligatoire** à l'adresse mail :  
ilesetdroitinternational@gmail.com



**Lundi 30 septembre 2019 - 9H00**

# *Les îles et le droit international*

Inscription obligatoire :  
ilesetdroitinternational@gmail.com



**MAISON DE LA CHIMIE**  
**28 rue Saint-Dominique , 75007 Paris**

*Lignes 8 et 13 (Invalides)  
Ligne 12 (Assemblée Nationale)*

---

# Programme

**09h00** Accueil des participants

**09h15** Allocution d'ouverture

PIERRE-ANDRÉ JOUVET, *Président de l'Université Paris Lumières*

**09h30** Rapport introductif : Qu'est-ce qu'une île en droit international ?

JEAN-LOUIS ITEN, *Professeur à l'Université Paris 8, Directeur du laboratoire « Forces du droit »*

## DES ENJEUX IMMUABLES

### • Naissance et disparition des îles •

GILBERT GUILLAUME, *Ancien président de la Cour internationale de Justice*

**10h 15** La naissance d'une île

NIKI ALOUPI, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas*

**10h 35** Les îles englouties

LUCIUS CAFLISCH, *Professeur honoraire de l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)*

**11h15** Pause-café

### • Îles et souveraineté territoriale •

GENEVIÈVE BASTID-BURDEAU, *Professeur émérite de l'École de droit de la Sorbonne*

**11h 30** Les conditions d'appropriation d'un territoire insulaire

SOOKYEON HUH, *Professeur associé à l'Université de Rikkyo (Tokyo)*

**11h50** Les cessions, concessions et baux relatifs aux territoires insulaires

MATHIAS FORTEAU, *Professeur à l'Université Paris - Nanterre, CEDIN*

**12h 10** Les espaces maritimes autour des îles

IDA CARACCILO, *Professeur à l'Université de la Campanie (Naples)*

**13h00** Déjeuner

## DES ENJEUX RENOUVELÉS

**14h 00** Table ronde n° 1

### • Les effets de l'isolement territorial •

YANN KERBRAT, *Professeur de l'École de droit de la Sorbonne*

Le droit à l'autodétermination des peuples insulaires

PIERRE BODEAU-LIVINEC, *Professeur à l'Université Paris-Nanterre, CEDIN*

Droit insulaire, droit dérogoire ?

VALÉRIE PARISOT, *Maître de conférences HDR à l'Université de Rouen Normandie*

L'éloignement des populations « indésirables » sur des îles

FRÉDÉRIQUE COULÉE, *Professeure à l'Université Paris-Sud*

**15h 00** Table ronde n° 2

### • L'artificialisation des espaces insulaires •

RÉGIS BISMUTH, *Professeur à l'École de droit de Science Po*

L'instrumentalisation par les Etats de territoires insulaires à des fins économiques

VALÈRE NDIOR, *Professeur à l'Université de Bretagne occidentale*

Les îles artificielles

HYUN JUNG KIM, *Professeur associé à l'Université Yonsei (Séoul)*

La création d'espaces insulaires échappant au contrôle des Etats

RAPHAËLE RIVIER, *Professeur à l'École de droit de la Sorbonne*

**16h00** Pause-café

**16h15** Table ronde n° 3

### • Les îles face aux risques •

MAKANE MOÏSE MBENGUE, *Professeur à l'Université de Genève*

Les îles face aux risques environnementaux

LUCIE DELABIE, *Professeur à l'Université de Picardie*

SARAH CASSELLA, *Professeur à Le Mans Université*

Les îles et la piraterie maritime

YACOUBA CISSÉ, *Professeur à l'Université d'Ottawa, membre de la CDI*

La protection internationale des cultures insulaires

SANTIAGO VILLALPANDO, *Conseiller juridique*

*et Directeur de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques, UNESCO*

Conclusion

GEORGES ABI-SAAB, *Professeur émérite de droit international*

*de l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)*